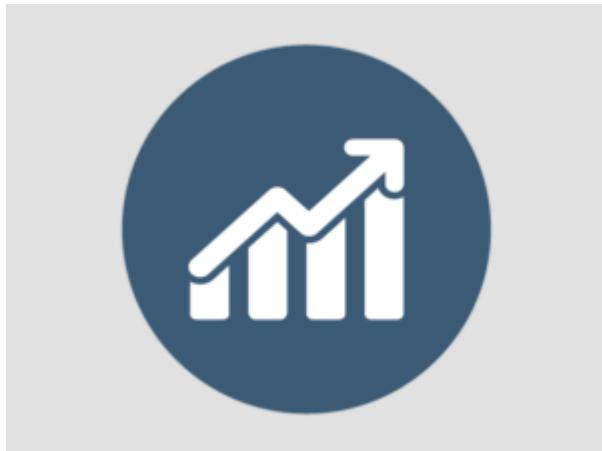


Power Take Off – Guards Stats and Facts

– French



FAITS

1. **Enchevêtrement dans les Arbres Rotatifs** : Les vêtements amples, les gants ou les cheveux peuvent facilement se coincer dans les arbres de prise de force non protégés, entraînant des amputations ou des décès.
2. **Protections Manquantes ou Retirées** : L'utilisation de machines dont les protections de prise de force sont manquantes augmente le risque de contact direct avec les pièces rotatives.
3. **Mauvaise Installation des Protections** : les protections endommagées, mal fixées ou incompatibles avec l'équipement peuvent ne pas empêcher complètement le contact avec les arbres en mouvement.
4. **Inspection et Entretien Inadéquats** : le fait de ne pas inspecter régulièrement les protections de prise de force entraîne des dommages ou une usure non détectés, ce qui augmente le risque de défaillance.
5. **Contournement des Dispositifs de Sécurité** : les travailleurs peuvent désactiver ou retirer les protections pour des raisons de commodité, ce qui peut entraîner des blessures graves lorsque les prises de force s'enclenchent de manière inattendue.
6. **Déficit de Qualification** : les travailleurs qui ne connaissent pas l'objectif ou la fonction des protections de prise de force sont plus susceptibles d'utiliser l'équipement de manière incorrecte ou de ne pas respecter les procédures d'utilisation sécurisées.
7. **Démarrage Inattendu** : les arbres de prise de force qui s'enclenchent sans avertissement peuvent surprendre les travailleurs à proximité, en particulier si les protections ne sont pas en place pour fournir une barrière physique.

STATISTIQUES

- En 2024, l'OSHA a enregistré 5 190 décès sur le lieu de travail, dont environ 2 % (environ 100) liés à des machines, dont environ 20 liés à des incidents impliquant des prises de force, souvent dus à l'absence de protections ou à des défaillances du système LOTO, selon le NIOSH.
- En 2024, les infractions relatives à la protection des machines (29 CFR 1926.300) se sont classées au 7e rang (1 750 citations), notamment en

raison de l'absence ou de l'endommagement des dispositifs de protection des prises de force. Les infractions relatives aux EPP (29 CFR 1910.132) se sont classées au 6e rang (1 876 citations), souvent en raison de vêtements ou de gants inadéquats.

- Une étude du NIOSH réalisée en 2022 a révélé que des protections de prise de force et des EPP appropriés réduisaient de 25 % les blessures par enchevêtrement, mais que 30 % des travailleurs n'avaient pas reçu de formation adéquate ou ne respectaient pas les consignes de sécurité.
- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès par an en Colombie-Britannique (2020-2023), dont environ 5 % (1 à 2) étaient dus à des incidents liés à la prise de force, souvent des enchevêtements ou des écrasements.
- Les données du CCOHS pour 2023 ont montré que les protections de prise de force et les EPP adaptés réduisaient de 22 % les blessures causées par les machines, en particulier dans le domaine de l'aménagement paysager.
- Les amendes infligées en Ontario en 2024 (jusqu'à 500 000 dollars) visent les violations des règles de santé et de sécurité au travail, notamment le non-respect des obligations en matière d'entretien des dispositifs de protection de la prise de force ou de fourniture d'EPP.